



Les Angles

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

COMMUNE DES ANGLES

THEME : Police Générale – P / POL / 0001 / 2022

OBJET : OUVERTURE EXCEPTIONNELLE DE LA SALLE DE SPECTACLE ANGLÉO, A L'OCCASION D'UNE SOIREE DANSANTE, LE SAMEDI 05 MARS 2022 AU SOIR.

Le Maire de la commune des Angles,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article L1111-1 et suivants, et dans son article L2212-1,

Vu l'article L.2212-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 03 juillet 2020 N° PREF/CAB/BPAS/2020185-0002 relatif à la Police des débits de boissons et notamment son article 5,

Considérant la demande de la SARL Roger PETER du 28 janvier 2022 d'organiser une soirée dansante la nuit du Samedi 05 mars 2022 à la salle de spectacle « Angléo » jusqu'à 4 heures du matin.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

L'ouverture de la salle de spectacle ANGLÉO est autorisée exceptionnellement pour la nuit du samedi 05 mars 2022 jusqu'à 4 heures du matin, à l'occasion d'une soirée dansante organisée par la SARL Roger PETER.

ARTICLE 2 : PROTOCOLE SANITAIRE

Un protocole sanitaire strict doit être respecté :

- Pass Vaccinal
- Port du masque obligatoire
- Respect des gestes barrières
- Ce protocole pourra être renforcé ou allégé, ainsi que l'heure d'ouverture tardive selon les directives du Préfet

ARTICLE 2 : APPLICATION

Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera également transmise à :

- Mme le Sous-Préfet de Prades
- Mr le Chef de Brigade de Gendarmerie de Formiguères

LES ANGLES, le 2 février 2022

Le Maire,

Michel POUDADE

